



Circulation

Mesures de circulations à appliquer :

Emprise globale de la zone de travaux

Chaussée complète
(fermeture de voie + déviations)

Demi-chaussée
(alternats)

Stationnements, trottoirs, accotements
(déviation piétons)

Constitution du dossier

- Une note sur le contenu des travaux et les modes opératoires.
- Un plan de situation clair.
- Un plan d'exécution détaillé montrant l'emprise réelle de la zone de travaux.
- Si une fermeture de voie ou de chaussée est demandée, un plan des déviations prévues devra être joint. Il devra faire figurer tous les itinéraires prévus pour la continuité de la circulation.
- Si la zone de chantier s'étend sur la largeur totale du trottoir, un plan des déviations des piétons devra également être joint.

Dépôt du dossier de demande d'autorisation

Les demandes de prorogation et de modification sont soumises au même délai de traitement

Ce formulaire et les documents joints sont à renvoyer **au minimum 15 jours avant le début des travaux** soit :

- Par courriel à autorisation.voirie@ville-noumea.nc (UN FORMULAIRE ET SES PIECES JOINTES PAR COURRIEL)
- Par courrier à l'attention de la DEVEA (prévoir 5 jours de délai supplémentaire d'acheminement par l'OPT)
- En le déposant au secrétariat de la DEVEA au 1er étage de l'annexe Ferry

Les demandes incomplètes ou illisibles ne seront pas traitées

La Ville de Nouméa fixe les horaires auxquelles les entreprises peuvent intervenir, ainsi que certaines mesures concernant la circulation ou la communication auprès des riverains.

Par conséquent, il est vivement conseillé de se renseigner auprès de la DEVEA (tel : 27 07 13) avant toute démarche afin de prendre en compte ces données lors du montage du projet.

L'entreprise pourra effectuer les travaux uniquement si les 3 conditions ci-dessous sont réunies :

1. L'accusé de réception de l'arrêté est retourné par mail à l'adresse mairie.depart@ville-noumea.nc
2. 48h avant le démarrage ou la reprise des travaux, un courriel en informant la Mairie est envoyé à autorisation.voirie@ville-noumea.nc
3. L'arrêté délivré par la Mairie est affiché sur la zone de travaux

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

**Signature du demandeur
et cachet de l'entreprise**

Cadre réservé à l'administration

